Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2024

LA BIERE AVANT TOUT/AMARY

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2024

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 30 mai 2024 sous réserves d'incidents

Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 10 mai 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement VAUCLUSE le 21 mai 2024, Dossier 2024 00024498 référence 8404P01 2024 N 01071,
La Société **LA BIERE AVANT TOUT**, SARL au capital de 5 000,00 €, dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110), 5 rue Paul Buffaven, RCS AVIGNON 899 515 944.
A cédé à :
La Société **AMARY**, SARL au capital de 7 000,00 €, dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110), 5 rue Paul Buffaven, RCS AVIGNON 927 800 318.
Son fonds de commerce de débit de boisson, restauration et toute activité annexe sis à VAISON LA ROMAINE (84110) 5 rue Paul Buffaven, connu sous le nom commercial « LA BIERE AVANT TOUT »,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2024

immatriculé au RCS d'AVIGNON sous le n° 899 515 944
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 EUR), s'appliquant :
– aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (45 500,00 EUR),
– au matériel pour QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR)
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître MONTAGARD, Notaire à VAISON LA ROMAINE (84110) 300 avenue Saint Quenin, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !